

COMMISSION MÉDICALE
D'ÉTABLISSEMENT
3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Secrétariat : 01 40 27 37 91
secretariat.cme.sap@aphp.fr

Paris, le 21 juillet 2020

P^f Marie-Noëlle PÉRALDI
D^f Vianney MOURMAN, vice-président

LE PRÉSIDENT

**Lettre de mission de la sous-commission *Formation & comité des internes*
de la CME de l'AP-HP**

Cette lettre de mission est destinée à guider les travaux de la sous-commission *Formation & comité des internes* de la CME de l'AP-HP.

Composition : votre commission est composée de deux comités.

- **Comité du développement professionnel continu (DPC) et de la formation médicale continue (FCM)** : il est ouvert à tous les membres de la CME qui le souhaitent ; il peut inviter, y compris de façon permanente, toute personne ayant les compétences utiles à l'avancée de ses travaux, et associe en tant que de besoin des personnels paramédicaux.
- **Comité des internes** : il est ouvert à tous les membres de la CME qui le souhaitent et les représentants des internes à la CME en sont membres de droit ; il comprend des représentants des coordonnateurs, des doyens et de la médecine du travail ; toute personne ayant les compétences que vous jugerez utiles à l'avancée des travaux du comité peut également être invitée.

L'expertise des collégiales sera mise à profit sur les thématiques spécialisées.

Relations avec les directions du Siège :

- **Le comité du développement professionnel continu (DPC) et de la formation médicale continue (FCM)** travaillera avec le département du DPC médical de la direction des ressources humaines (DRH), qui désignera un responsable des relations avec le comité et en assurera le secrétariat. Le comité pourra solliciter les autres directions du Siège utiles à l'avancée de ses travaux, et notamment les départements des ressources humaines médicales et de la coopération territoriale (DRHMCT) et de la qualité, des partenariats et du patient » (DQ2P) de la direction du patient, de la qualité et des affaires médicales (DPQAM, ex-DoMU).
- **Le comité des internes** travaillera avec le bureau des internes du DRHMCT. Le DRHMCT désignera un responsable des relations avec le comité et en assurera le secrétariat. Il pourra solliciter les autres directions du Siège utiles à l'avancée de ses travaux.

Fonctionnement : vous définirez la fréquence des réunions des comités composant votre commission en lien avec le DRHMCT, pour le comité des internes, et avec le département du DPC médical pour le comité du DPC-FMC. Les comptes rendus des réunions des deux comités, ainsi que des groupes de travail éventuellement constitués seront transmis au président et à la vice-présidente de la CME et seront publiés avec l'accord de leurs présidents respectifs sur le [site de la CME](#) où ils disposeront d'une rubrique dédiée.

Thématiques

1) Comité du développement professionnel continu (DPC) et de la formation médicale continue (FCM)

Le comité est chargé d'instruire les dossiers relatifs à la politique de formation des étudiants et des internes. Il travaille en étroite collaboration avec le département du DPC médical et associe les doyens à ses réflexions.

À ce titre et en lien avec le département du DPC médical, il propose à la CME :

- la politique générale du DPC des professions médicales : orientations générales, organisation, financement, labellisation DPC...
- le plan de DPC relatif aux professions médicales, maïeutiques, odontologiques et pharmaceutiques et contribue à sa mise en œuvre (contenu des programmes, choix des intervenants, développement de l'enseignement électronique, partenariats...);
- la politique d'attribution des aides financières pour les actions de DPC, de FMC et de mobilité (critères, modalités...);
- la politique de développement de l'offre documentaire médicale et scientifique.

Plus particulièrement, le comité du DPC-FMC se concentrera prioritairement sur :

- l'école de management des médecins des hôpitaux (ÉMAMH), en collaboration avec la sous-commission *Vie hospitalière et attractivité* (CVHA) : une politique ambitieuse doit être redéfinie pour l'ÉMAMH en appui notamment au plan dit « ressources humaines – personnel médical » (RHPM), en développant les formations associant personnels médicaux, paramédicaux et administratifs ;
- le développement de l'*e.learning* ;
- l'accompagnement en formations nécessaires à la mise en œuvre du plan pour l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, et des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers (QSS & CAPCU) ; à ce titre, le président du comité du DPC-FMC, ou son représentant, est membre de la cellule QSS & CAPCU ;
- les comptes individuels de formation continue des médecins (en lien avec la CVHA).

2) Comité des internes

Le comité des internes traite des affaires relatives aux praticiens en formation (internes, médaillés du concours de l'internat, faisant fonction d'interne, résidents étrangers des hôpitaux de Paris) en ce qui concerne la politique de formation des étudiants et des internes et plus particulièrement :

- la politique d'attractivité des médecins en formation ;
- la répartition des postes par spécialités ;
- les demandes de stages inter-régions et à l'étranger ;
- les conditions d'accueil et de vie au travail des internes et des étudiants, en lien avec la CVHA ;
- toute question formulée par la CME, les syndicats des internes ou les coordonnateurs universitaires.

La présidente et/ou le vice-président du comité des internes participe aux commissions d'agrément et de répartition des postes.

Plus particulièrement, le comité des internes se concentrera prioritairement sur :

- l'impact des réformes des deuxième et troisième cycles des études médicales sur l'organisation hospitalière, et en particulier le positionnement des « docteurs juniors » dans les services (en collaboration avec la CVHA) ;

- l'aide au pilotage de la ressource junior en lien avec l'agence régionale de santé : travaux stratégiques sur les enjeux des différentes spécialités (perspectives démographiques, évolution des disciplines, situation des services agréés en difficulté...), évaluation des besoins de formation des services, répartition au sein de l'AP-HP et entre l'AP-HP et l'Île-de-France, formalisation des relations avec l'agence régionale de santé en amont des commissions de répartition, préparation des commissions de répartition et communication sur le bilan des choix ;
- les relations avec les adjoints des directeurs médicaux des départements médico-universitaires (DMU) chargés de la formation et de l'enseignement ;
- la lisibilité et la facilitation des parcours professionnels (parcours universitaires, parcours diversifiés, stages à l'étranger...) et l'aide à l'obtention de bourses de recherche ;
- la qualité de vie au travail des internes, en lien avec la CVHA : accueil, communication, temps de travail, conditions de travail (chambres de garde, places en crèche...), médecine du travail ;
- le repérage, la formation au repérage et l'accompagnement des internes en souffrance ou en difficulté ;
- les conditions d'organisation du « concours de la médaille ».

Vous rendrez compte régulièrement des travaux de la sous-commission *Formation & comité des internes* au bureau de la CME où seront discutés vos propositions et décidé leur présentation en CME, étant entendu qu'un bilan annuel des travaux et projets du comité des internes sera systématiquement présenté en CME.

Je vous remercie de votre engagement et assure la sous-commission *Formation & comité des internes* de mon plein et entier soutien.

P^r Rémi SALOMON

Président de la commission médicale
d'établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux
de Paris